

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 9 janvier 2018, à 19h00.

Présents :	Le maire	Tom Arnold
	Les conseillères :	Natalia Czarnecka Manon Jutras
	Les conseillers :	Ron Moran Denis Fillion Serge Bourbonnais Marc André Le Gris
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h02 par Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-01-370 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

Report des points suivants à une séance ultérieure.

- 7.1 Adoption du second projet de règlement de zonage RU-902-07-2-2017 aux fins d'inclure des dispositions concernant la location à court terme (résidence de tourisme).
- 7.2 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant la location à court terme.

Ajout des points suivants :

- 11.1 Autorisation d'accès au débarcadère de Calumet – Bar Simple Simon.
- 11.2 Autorisation d'accès au débarcadère de Calumet – Club Optimiste.
- 11.3 Création et maintien d'une petite caisse au profit de l'organisme Bonne Santé Bonne Bouffe.
- 11.4 Avis de motion concernant la modification d'un règlement précisant la modalité de la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour une coupe d'arbre non commerciale.
- 11.5 Avis de motion – Règlement EXT-001 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.
- 11.6 Embauche d'un conseiller en gestion des ressources humaines et ratification des honoraires professionnelles.
- 11.7 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement aux fins de préciser les zones d'abattage d'arbres sur une base commerciale et sur la modalité de la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

2018-01-371 Résolution Adoption des procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017.

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

2018-01-372 Résolution Adoption des procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2017.

Il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport n'est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2018-01-373 Résolution Approbation des comptes à payer au 31 décembre 2017

Le conseil municipal approuve le paiement des comptes énumérés sur la liste suggérée au 31 décembre 2017 au montant de 307, 030,78 \$.

Le directeur général doit attester qu'il y a les crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité.
Le maire s'abstient de voter

2018-01-374 Résolution Ratification des contrats octroyés pour le déneigement de certains chemins privés.

ATTENDU la teneur des règlements numéros RA-25-1-14 et RA-1-15 concernant l'entretien des chemins privés ;

ATTENDU que pour chacun des chemins faisant l'objet d'un contrat de déneigement, une majorité de propriétaires et d'occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d'entretien souhaités ;

ATTENDU que la Municipalité a conclu avec les entrepreneurs désignés, un contrat d'entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de chacun des chemins concernés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu de ratifier les contrats octroyés pour le déneigement de certains chemins privés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-375 Présentation d'un règlement concernant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour l'année 2018 et avis de motion en vue de son adoption.

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement concernant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour l'année 2018 et un avis de motion est donné par le conseiller Denis Fillion en vue de son adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2018-01-376 Résolution Adoption du règlement sur le traitement des élus municipaux.

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux (LRQ c. T-11-001) ;

ATTENDU l'intention du conseil d'ajuster le traitement des élus au niveau de celui de 2013 ;

ATTENDU que le conseil a pris acte de la présentation du projet de règlement et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Marc-André Le Gris, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Le Gris et résolu d'adopter le règlement numéro RA-189-06-2018 sur le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-377 Résolution Confirmation d'embauche de l'adjointe de direction à la direction générale et commis aux comptes payables.

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2017-06-157 relativement à l'embauche de Madame Johanne Proulx à titre d'adjointe de direction à la direction générale et commis aux comptes payables de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

ATTENDU que l'employé a complété sa période de probation le 19 décembre 2017, tel que prévu à sa lettre d'embauche datée du 28 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du directeur général, à la suite de l'évaluation du candidat, attestant que celle-ci répond aux attentes et qu'elle satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bourbonnais et résolu de confirmer l'embauche de Madame Johanne Proulx à titre d'adjointe de direction à la direction générale et commis aux comptes payables et ce, selon les conditions prévues à sa lettre d'embauche datée du 20 juin 2017, et en conformité avec de la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, professionnel et administratif.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-378 Résolution Abolition du poste de directeur des activités culturelles, communautaires et de loisirs

ATTENDU les orientations du conseil en ce qui concerne l'organisation, la coordination et le déroulement des activités culturelles, communautaires et de loisirs dans la Municipalité;

ATTENDU les économies que le conseil entend réaliser en confiant à des personnes bénévoles, l'organisation, la coordination et le déroulement de certaines activités culturelles, communautaires et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d'abolir le poste de directeur des activités culturelles, communautaires et de loisirs et d'octroyer au titulaire dudit poste, une indemnité de départ qui tienne compte des critères prescrits à la Loi sur les normes du travail et qui reconnaisse tout le travail réalisé par ce dernier pour restructurer les activités de loisirs dans la Municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2018-01-379 Ratification d'une dépense encourue pour le colmatage de fissures.

ATTENDU que les travaux de colmatage ont été en totalité réalisés selon les directives de la Municipalité et qu'elle s'en déclare satisfaite ;

ATTENDU que de tels travaux de colmatage s'inscrivent dans les travaux habituels d'entretien du réseau routier de la Municipalité ;

ATTENDU que ladite facture a été égarée retardant ainsi son paiement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d'autoriser le paiement d'une facture au montant de 16 866,83 \$ y incluant les taxes applicables, produite par l'entreprise Marquage Lignax, pour des travaux de colmatage de fissures réalisés sur la 2^e Concession, le ou vers le 28 août 2017.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-01-380 Résolution Adoption du second projet de règlement numéro RU-902-10-2017 aux fins de revoir les usages autorisés dans la zone AF-03.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 afin d'assurer la concordance entre son règlement de zonage et le plan d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal désire retirer toutes activités extractives de la zone AF-03;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement a été tenue le 8 janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu d'adopter le second projet de règlement de zonage numéro RU-902-10-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins de retirer de la zone AF-03 la classe d'usage Industrie d'extraction et d'exploitation (I3) comme usage autorisé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2018-01-381 Résolution Autorisation d'accès au débarcadère de Calumet – Bar Simple Simon

ATTENDU qu'une demande a été soumise par Monsieur Jean-Pierre Lacelle du Bar Simple Simon dans le but d'utiliser le débarcadère de Calumet pour l'organisation d'un tournoi de pêche :

ATTENDU les dispositions de l'article 5 du règlement RA-403-01-2016 concernant l'accès au site du débarcadère municipal du secteur Calumet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Legris et résolu d'autoriser un accès gratuit au débarcadère de Calumet pour la tenue d'un tournoi de pêche organisé par M. Jean-Pierre Lacelle du Bar Simple Simon, le samedi, 10 février 2018, de 6h00 à 17h00. Il est entendu que l'organisateur de cette journée assurera la sécurité des lieux et le bon déroulement de l'activité. Au surplus celui-ci verra à dégager la Municipalité de toute responsabilité et prendra fait et cause pour celle-ci en raison de l'utilisation des lieux et de la tenue de cette activité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-382 Résolution Autorisation d'accès au débarcadère de Calumet – Club Optimiste Grenville Agglomération Inc.

ATTENDU qu'une demande a été soumise par le Club Optimiste Grenville Agglomération Inc., sous la signature de son président, Madame Denise Rochon, dans le but d'utiliser le débarcadère de Calumet pour l'organisation d'un tournoi de pêche :

ATTENDU les dispositions de l'article 5 du Règlement RA-403-01-2016 concernant l'accès au site du débarcadère municipal du secteur Calumet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d'autoriser un accès gratuit au débarcadère de Calumet pour la tenue d'un tournoi de pêche organisé par le Club Optimiste, le dimanche, 11 février 2018, de 6h00 à 17h00. Il est entendu que l'organisme assurera la sécurité des lieux et le bon déroulement de l'activité. Au surplus le Club Optimiste verra à dégager la Municipalité de toute responsabilité et prendra fait et cause pour celle-ci en raison de l'utilisation des lieux et de la tenue de cette activité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-383 Résolution Création et maintien d'une petite caisse au profit de l'organisme Bonne Santé Bonne Bouffe

ATTENDU les nombreuses petites dépenses que l'organisme Bonne Santé Bonne Bouffe a à assumer dans le cadre de ses activités;

ATTENDU qu'il est jugé souhaitable que l'organisme puisse opérer de façon efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Jutras d'autoriser le service des finances à créer une petite caisse d'un montant maximum de 500 \$ au profit de l'organisme Bonne Santé Bonne Bouffe ainsi que d'en assurer le maintien et le contrôle. La conseillère Natalia Czarnecka sera responsable d'en assurer le suivi et le renflouement auprès du service des finances.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-384 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à préciser les modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres sur une base non commerciale.

Avis de motion est donné par le conseiller Marc-André Le Gris en vue, lors de prochaines séances du conseil, de la présentation d'un projet de règlement et de l'adoption d'un règlement visant à préciser les modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres sur une base non commerciale.

2018-01-385 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à déterminer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations reliées à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bourbonnais en vue, lors de prochaines séances du conseil, de la présentation d'un projet de règlement et de l'adoption d'un règlement visant à déterminer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations reliées à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

2018-01-386 Résolution Mandat de consultation en ressources humaines et ratification des honoraires professionnels.

ATTENDU que le conseil a décidé de retenir les services d'un conseiller en ressources humaines aux fins d'enquêter sur certaines allégations qui lui ont été rapportées;

ATTENDU que le consultant a complété son travail d'enquête et du dépôt imminent d'un rapport et de recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d'approuver et de ratifier l'octroi de ce mandat de consultation et d'autoriser le paiement des honoraires soumis pour un montant total de 4 720 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-01-387 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à déterminer les zones dans lesquelles l'abattage d'arbres sur une base commerciale pourrait être permis et pour préciser les modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

Avis de motion est donné par le conseiller Marc-André Le Gris en vue, lors de prochaines séances du conseil, de la présentation d'un projet de règlement et de l'adoption d'un règlement visant à déterminer les zones dans lesquelles l'abattage d'arbres sur une base commerciale pourrait être permis et pour préciser les modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-01-388 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que la présente séance soit levée à 20h25.

Adopté à l'unanimité

Tom Arnold
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier